

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU SOUS-BOIS
tenue le 2023-10-10 à 18 h 30 en présentiel**

Présences : Karine Dolbec, parent
Roxanne Barrette, parent
Marie-Noëlle Ouellet, parent
Isabelle Savard, parent
Kevin Ringuette, parent
Pierre-Luc Noël, parent
Laurence Martin, professionnelle
Nathalie Wiseman, enseignante
Ariane Forget, enseignante
Karen Lebel, enseignante
Noémie Bouchard, enseignante

Absence motivée : Chantal Drouin, technicienne au sdg

Absence non motivée :

Participait également : Françoise Taché, directrice

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction, Mme Françoise Taché constate que le quorum requis par la loi est atteint et souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition no CE-23/24-454– Adoption de l'ordre du jour du 2023-10-10

1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2023-06-12
4. Suivis au procès-verbal du 2023-06-12
5. Parole au public

Décisions

6. Élection présidence et vice-présidence- Élection substitut comité de parents (art.56-60)
7. Calendrier et heures des rencontres du CÉ (art.67)* -date spéciale pour approbation du PÉ
8. Adoption des règles de régie interne du CÉ (à remettre) (art.66-67)*
9. Adoption du budget du CÉ
10. Adoption du budget de l'école (art.95)*
11. Approbation des normes et modalités d'évaluation (art. 96.15)
12. Approbation des COSPs
13. Approbation des activités éducatives (art. 87)

Consultation

14. PEVR/PÉ
15. Formulaire de conflits d'intérêt (à signer)

Informations

16. Communication de la présidente
17. Informations de la direction -Civilité
18. Mot du représentant au comité de parents

19. Communication de la responsable du service de garde -Tarification 2023-2024
20. Communication de l'équipe-école
21. Varia
22. Levée de l'assemblée

Madame Nathalie Wiseman propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2023-06-12**

Proposition no CE-23/24-455 - Adoption du procès-verbal du 2023-06-12

Des corrections sont demandées par Madame Nathalie Wiseman (coquilles/fautes d'orthographe).
Les corrections ont été faites en direct sur le document par Madame Françoise Taché.

Madame Ouellet demande pourquoi les membres du personnel ne sont pas présents à l'Assemblée générale des parents en début d'année scolaire, ce à quoi la direction, Madame Françoise Taché répond que cela ne concerne que les parents.

Madame Ariane Forget questionne le fait que les documents ne soient pas imprimés en vue du CÉ et que si nous souhaitons les imprimer, cela est déduit du budget des enseignantes. Madame Françoise Taché propose d'imprimer les documents si des membres du CÉ le souhaite. Il suffit de lui adresser une demande en ce sens et elle se chargera de faire des copies. Il en avait d'ailleurs été convenu ainsi l'an dernier.

Madame Isabelle Savard propose d'adopter le procès-verbal du 12 juin 2023 avec les modifications demandées.

Adopté à l'unanimité

4. **SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 2023-04-24**

Aucun

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Aucun

DÉCISIONS

6. **ÉLECTION PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE- ÉLECTION SUBSTITUT COMITÉ DE PARENTS (ART.56-60)**

Proposition no CE-23/24-456 - Élection présidente et vice-présidente et Élection substitut comité de parents (art.56-60)

Élection à la présidence du Conseil d'établissement

Madame Karine Dolbec se propose à la présidence et est élue à l'unanimité.

Élection à la vice-présidence du Conseil d'établissement

Monsieur Keven Ringuette se propose à la vice-présidence et est élu à l'unanimité.

Élection au Comité de parents

Madame Marie-Noëlle Ouellet se propose de reprendre le mandat cette année et est élue à l'unanimité et Madame Roxanne Barette se propose comme substitut et est élue à l'unanimité.

Initiales du président
KD
Initiales du secrétaire
h.M

7. **CALENDRIER ET HEURES DES RENCONTRES DU CÉ (ART.67)* - DATE SPÉCIALE POUR APPROBATION DU PÉ**

Proposition no CE-23/24 -457 – Calendrier et heures des rencontres du CÉ (art.67) – Date spéciale pour approbation du PÉ

Madame Françoise Taché propose de déplacer les rencontres à 18h30 plutôt qu'à 19h00 afin de concilier nos obligations. Le calendrier propose 5 dates de rencontres pour le Conseil d'établissement 2023-2024 :

- 10 octobre 2023 à 18h30
- 5 décembre 2023 à 18h30
- 27 février 2024 à 18h30
- 23 avril 2024 à 18h30
- 11 juin 2024 à 18h30

Les lieux pour les rencontres seront déterminés par la direction et la présidence, et pourraient avoir lieu en mode virtuel selon le besoin.

Mme Ariane Forget propose d'adopter le calendrier des rencontres tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

8. **ADOPTION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CÉ (art. 66-67)**

Proposition no CE-23/24 -458 – Adoption des règles de régie interne du CÉ (art.66-67)

Chaque page de la régie interne est revue afin que chacun puisse proposer d'éventuels changements. La dernière mise à jour date du 28 septembre 2021.

Les membres conviennent qu'il n'y a pas lieu d'offrir un mandat de trésorier, car il ne semble y avoir aucune tâche à effectuer.

11.3 : Les membres se questionnent sur la pertinence de ce point.

Ils se questionnent à savoir s'il y a un point dans la Loi sur l'instruction publique qui impose cet article. Madame Nathalie Wiseman fait des vérifications. Les membres considèrent que le procès-verbal est suffisant pour que les parents soient informés et ils ont toujours la possibilité de venir à la prochaine séance du CÉ pour s'exprimer, s'ils le souhaitent.

11.5 : Madame Isabelle Savard demande si ce point est réaliste, si tous les documents sont toujours envoyés en même temps que les autres documents. Madame Françoise Taché propose de nous aviser si elle ne parvient pas à acheminer un document à temps.

Madame Karine Dolbec mentionne que plusieurs points sont liés au rôle du président, mais que dans les faits, c'est plutôt un travail d'équipe entre la présidence et la direction.

Madame Nathalie Wiseman nous mentionne qu'il serait pertinent de se valider auprès de la Loi sur l'instruction publique.

Madame Françoise Taché propose de retoucher la régie interne et de la présenter lors de la prochaine rencontre. La direction proposera un document au Conseil d'établissement.

Les membres décident donc de reporter l'adoption du document.

9. **ADOPTION DU BUDGET ANNUEL DU CÉ**



Proposition no CE-23/24 – 459- Adoption du budget annuel du CÉ

Le budget alloué annuellement au Conseil d'établissement est de 250\$, tel que recommandé par le Centre de services scolaire.

Monsieur Pierre-Luc Noël propose l'adoption du budget annuel du CÉ 2023-2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

10. ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉCOLE (art.95)

Proposition no CE-23/24 – 460- Adoption du budget de l'école et du service de garde (art. 95)

Madame Françoise Taché présente le budget et précise certaines dépenses et orientations en lien avec le projet éducatif.

Madame Karine Dolbec propose l'adoption du budget annuel de l'école et du service de garde (prévisions) tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

11. APPROBATION DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION (art.96.15)

Proposition no CE-23/24 – 461- Approbation des normes et modalités d'évaluation (art.96.15)

Madame Françoise Taché mentionne que c'est le retour à la normale et les épreuves ministérielles compteront pour 20% du résultat final.

Madame Karine Dolbec questionne s'il y aura des notes sur le bulletin (pourcentage vs les couleurs). Madame Nathalie Wiseman explique que la note (en %) sera une appréciation de l'enseignante, selon son jugement professionnel, selon l'ensemble des couleurs recueillies au cours des évaluations.

Madame Françoise Taché mentionne que c'est une pratique gagnante, très pertinente.

Madame Noémie Bouchard propose d'approuver les normes et modalités d'évaluation telles que demandé.

Approuvée à l'unanimité

12. APPROBATION DES COSPs

Proposition no CE-23/24 – 462- Approbation des COSP

Contenu orientation scolaire et professionnelle :

Madame Françoise Taché présente les ateliers qui seront présentés aux élèves du 3^e cycle cette année. Elle explique que l'intention de ces ateliers est d'accompagner les élèves de façon continue et structurée pour approfondir leur connaissance de soi, les différentes possibilités qu'offre le monde scolaire québécois ainsi que leur connaissance du monde du travail.

Madame Roxanne Barette propose d'approuver les COPs, tels que présentés

Approuvés à l'unanimité

13. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES 23-24 (art.87)

Proposition no CE-23/24 – 462- Approbation des sorties éducatives 23-24 (art.87)

Il n'y a pas d'approbation à effectuer car il n'y a pas de sorties éducatives planifiées en raison des négociations.

Monsieur Ringuette demande si des sorties pourraient avoir lieu si les négociations se terminent et si oui, quel serait le budget.

Madame Karen Lebel propose d'approuver qu'aucune sortie éducative n'est prévu à ce jour.
Approuvé à l'unanimité

CONSULTATION

14. PEVR/PÉ

Le nouveau projet éducatif 2023-2027 n'est pas prêt pour la consultation. Madame Françoise Taché nous reviendra avec une proposition de rencontre pour la présentation de celui-ci. Elle nous fera parvenir un Forms pour nous proposer une date de rencontre.

Madame Marie-Noëlle Ouellet demande de faire attention aux abréviations dans l'Ordre du jour, pour favoriser la compréhension des membres du Conseil d'établissement.

15. DÉNONCIATIONS D'INTÉRÊTS

La direction rappelle que les membres du Conseil d'établissement ont différents documents à compléter pour officialiser le poste qu'ils ont obtenu au sein du Conseil ainsi que des déclarations concernant les dénonciations d'intérêts.

INFORMATIONS

16. MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Aucun.

17. COMMUNICATIONS

a) De la présidente :

Madame Karine Dolbec revient sur un point de l'an dernier concernant les affiches de sécurité à installer sur le terrain des résidences aux abords de l'école. La direction mentionne que les voisins ne seraient pas ouverts à mettre ces affiches sur leur terrain. Madame Karine Dolbec propose de faire des demandes de commandites car le coût est d'environ 40\$ par affiche.

Madame Karine Savard revient sur une étude fait par un tiers en lien avec le résultat de ses affiches. La compagnie serait venue 3x faire des observations. Madame Françoise Taché fera des vérifications auprès de l'ancienne direction d'école.

Un membre du conseil d'établissement questionne le droit de prendre des photos des véhicules qui ne respectent pas les règles. Madame Françoise Taché mentionne que ce n'est pas autorisé.

Madame Roxanne Barette questionne le suivi de la proposition de trottoir sur Sablonnière. Ce serait à cause de restrictions d'Hydro-Québec.

Madame Françoise Taché propose de valider si elle a le droit de suggérer aux parents une entreprise pour se procurer de telles pancartes, proposition qui pourrait être faite dans l'info-parent.

Madame Marie-Noëlle Ouellet questionne s'il y a une adresse de courriel pour le Conseil d'établissement afin que les parents puissent adresser leurs questions directement. Madame Françoise Taché mentionne qu'ils peuvent venir ici. Madame Marie-Noëlle Ouellet mentionne qu'ils ne pourront donc pas utiliser cette adresse pour faire de la publicité pour les affiches.

Madame Karine Dolbec mentionne que l'an dernier une lettre d'engagement aurait été envoyée aux parents pour la sécurité. Madame Karine Dolbec propose une nouvelle version de la lettre. Monsieur Pier-Luc Noël mentionne qu'il ne croit pas que ce moyen aura l'effet escompté. Madame Karen Lebel dit que ça prend la collaboration des parents. On constate que des enfants et des membres du personnel se font insulter.

Madame Marie-Noëlle Ouellet revient sur une proposition du temps où Monsieur Nicolas de Grandpré était directeur suggérant une clôture à côté du trottoir longeant le stationnement du personnel au nord de l'école et la proposition de faire un débarcadère.

Madame Isabelle Savard demande ce qui va arriver s'il arrive un accident sur le territoire de l'école.

Madame Françoise Taché propose qu'on revienne sur ce sujet. D'ici là, elle s'engage à vérifier ce qui peut être fait.

b) De la direction

Aucune

c) Du représentant au comité de parents

Madame Marie-Noëlle Ouellet n'a pas de message à nous partager.

d) De la représentante du service de garde

Madame Chantal Drouin étant absente, Madame Françoise Taché informe les membres de la nouvelle tarification du service de garde pour l'année scolaire 2023-2024.

e) Du représentant du personnel de soutien

Aucune.

18. **INFORMATION DE LA DIRECTION**

Mme Taché nous informe de la mise en place d'une campagne sur la civilité. Elle nous propose de consulter le site du Centre de services scolaire afin de consulter les affiches qui seront disponibles et la vidéo. Nous afficherons trois de ces affiches dans notre école, bien visibles à l'entrée de l'école.

Nous serons une école pilote pour le compostage/récupération de résidus alimentaires.

19. **QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES**

Aucun.

20. **AUTRES SUJETS (Varia)**

Madame Marie-Noëlle Ouellet demande si nous ramassons encore les canettes vides pour le financement du service de garde pour les bandes de hockey. Madame Françoise Taché mentionne qu'elle n'est pas au courant de la poursuite de cette forme de financement.

Madame Marie-Noëlle Ouellet questionne si nous avons de l'aide aux devoirs. Madame Françoise Taché informe que ce service n'avait pas l'impact recherché et que le manque de volontaires pour le faire était un frein à la mise en place.

Madame Marie-Noëlle Ouellet demande si nous avons besoin de livres. Madame Françoise Taché propose de nous apporter une boîte de livres et nous l'offrirons aux enseignants.

Madame Marie-Noëlle Ouellet demande si nous avons besoin de vêtements. Madame Françoise Taché propose de communiquer avec le service de garde. Il y aurait peut-être un besoin de pantalons.

21. **ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposition no CE 23/24-463 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie-Noëlle Ouellet que la séance soit levée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité


Laurence Martin
Secrétaire


Karine Dolbec
Présidente

